



Assemblée générale extraordinaire

Association patrimoniale de Saint-Denis-De La Bouteillerie

Vendredi le 27 septembre 2024, à 19h00

À la Maison Jean Baptiste (5 Rte de l'Église, Saint-Denis, Saint-Denis-de-la Bouteillerie)

Procès-verbal

Présences :

Daniel Turgeon, Philippe Dubé, Michel Côté, Andréanne Vailles, Pauline Martin, Julie Raby.

Étaient aussi présent.es : Claire Dumouchel, Pierre Hudon, Jean Dallaire

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La présidence ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et rappelle que l'assemblée extraordinaire porte uniquement sur le changement d'année financière.

2. Vérification du quorum

Le quorum exigeant la présence de 5 membres – nous avons le quorum.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Michel Côté, appuyée par Philippe Dubé

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion 27 septembre 2024 tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

4. Présentation de la proposition de changement aux Règlements généraux - année financière

Ayant reçu l'approbation des deux ministères du Revenu, le conseil d'administration de l'APSDB vous soumet pour approbation la modification suivante:

Partie 1. Identification de l'organisation

1.3 Année financière

L'exercice financier de l'APSDB se terminera le 31 mars de chaque année ou à toute autre date que le conseil d'administration trouvera bon de fixer.

modifié par:

L'exercice financier de l'APSDB se terminera le 30 septembre de chaque année ou à toute autre date que le conseil d'administration trouvera bon de fixer.

Ce changement a été approuvé par résolution au Conseil d'administration du 19 octobre 2023 afin que l'exercice financier soit plus en phase avec le calendrier d'activités de la Maison Chapais.

SON ADOPTION EST PROPOSÉE par Philippe Dubé, appuyé par Pierre Hudon.

Adopté à l'unanimité.

Levée de l'assemblée à 19h20

Proposée par Pauline Martin, appuyé par Philippe Dubé.